

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité du SYANE approuve le SDTAN de la Haute-Savoie

Annecy, le 16 décembre 2011. Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SDTAN) a été approuvé le vendredi 16 décembre 2011, lors de la réunion du Comité Syndical du SYANE, qui s'est tenue à Annecy.

A l'issue de ce vote, le SDTAN sera envoyé à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), et prendra ainsi une valeur officielle.

Un SDTAN recouvre à minima le territoire d'un département. Il recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'ils desservent, et présente une stratégie de développement de ces réseaux. Le schéma directeur concerne prioritairement les réseaux à très haut débit (réseaux de fibre optique). Il vise à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé. En Haute-Savoie, c'est le SYANE qui est compétent pour assurer la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

Les éléments constitutifs du SDTAN de la Haute-Savoie

- Le département de la Haute-Savoie présente une situation concurrentielle faible et une couverture en services et réseaux de communications électroniques limitée, pour les entreprises comme pour les particuliers.
- Le département dispose de plusieurs réseaux publics déjà en exploitation : réseau câblé de la Communauté d'Agglomération d'Annecy, réseau câblé d'Annemasse, réseau câblé de Rumilly, réseau en fibre optique de la Régie Gaz/Electricité de Bonneville, réseau fibre optique de la Régie d'Electricité de Sallanches, et le réseau en fibre optique de la Régie « Chamonix Télécom ».
- Les orientations fixées pour l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sont les suivantes :
 - Apporter au monde économique, et dans les meilleurs délais, les services de communications électroniques qui permettront au tissu économique du département **de rester compétitif**,
 - Assurer **l'équité territoriale**, en veillant à ce que chacun des territoires et des communes du département soit pris en compte dans un programme de déploiement du très haut débit,
 - Initier, au plus tôt, le raccordement en très haut débit de l'ensemble **des foyers** haut-savoyards,
 - Réduire, dans les meilleurs délais, les « **inégalités** » que subissent les foyers quant aux débits et offres de services fournis par les technologies actuelles.

Concrètement, le SDTAN présente les projets d'aménagement numérique de la Haute-Savoie, articulés de manière cohérente et complémentaire entre l'initiative publique et l'initiative privée pour la couverture complète du département, avec un début de déploiement prévu, **dès fin 2012**.

Les projets de déploiement de réseaux FTTH (« fiber to home » – fibre jusqu'à l'abonné) annoncés par les opérateurs concernent les zones les plus denses de la Haute-Savoie (agglomérations d'Annecy et d'Annemasse, villes de Thonon-les-Bains et de Cluses) et les initiatives publiques, le reste du département (près de 90% du territoire haut-savoyard). Les initiatives publiques regroupent des projets d'ores et déjà lancés (Sallanches, Bonneville, Chamonix) et le projet départemental, **le Réseau d'initiative publique pour la fibre optique (RIP) qui sera prochainement développé par le SYANE**.

A partir de 2012, le projet du SYANE prévoit de couvrir en priorité le monde économique (90% des entreprises), et un tiers de la population. L'investissement programmé s'élève à 130M€ pour cette première phase de travaux.

En bref

Communications électroniques

Avancement du programme d'aménagement numérique de la Haute-Savoie.

Les membres du Comité ont été informés de l'état d'avancement du programme d'aménagement numérique de la Haute-Savoie, ainsi que du projet de réseau départemental très haut débit fibre optique. Le Comité a pris connaissance de l'évolution du contexte national – Plan National Très Haut Débit (PNTHD), à travers le lancement, fin juillet 2011, du cahier des charges de l'appel à projets du Gouvernement pour le déploiement de Réseaux d'initiative publique (RIP). Il a également été informé de l'engagement de la concertation avec les opérateurs télécoms ayant manifesté leurs intentions de déploiement FTTH sur le territoire départemental.

Distribution publique d'électricité

Adoption d'une motion relative au déploiement des compteurs « LINKY »

Après une phase d'expérimentation qui s'est déroulée entre août 2010 et mars 2011 par le concessionnaire ERDF sur deux territoires (Rhône et Indre-et-Loire), la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a approuvé le 7 juillet 2011 la généralisation du compteur communicant « LINKY ».

Avant toute mise en œuvre de ce programme sur leurs territoires, le SYANE et d'autres Syndicats d'Energie, souhaitent rappeler quelques principes qu'ils considèrent comme fondamentaux concernant ce dispositif, le comptage faisant partie intégrante du patrimoine des collectivités. Une motion est proposée afin d'exposer ces principes.

Il est rappelé que les Syndicats d'Energie ont toujours été favorables à la modernisation de leur patrimoine et, dans ce cadre, suivent avec beaucoup d'intérêt le programme de déploiement des "compteurs évolués".

Les investissements nécessaires pour ce déploiement national ne devront pas se faire au détriment des investissements indispensables à l'amélioration de la qualité de l'alimentation électrique.

Dans le cadre de la motion votée par le Comité, le SYANE approuve ces positions et estime qu'il convient, dès à présent, et avant tout déploiement, de mettre fin à toute ambiguïté et de rappeler fermement que le comptage est un élément-clef du service public de distribution d'électricité organisé par les collectivités locales, autorités concédantes.

Syndicats d'énergies Création d'un pôle Energies Rhône-Alpes

Un pôle Energies Rhône-Alpes, réunissant les syndicats d'énergies de la région et dont le SYANE est l'un des membres co-fondateurs, sera officiellement créé le 16 janvier 2012, à Lyon. Cette Entente portera le nom **d'Union des Syndicats d'Energies de Rhône-Alpes (USERA)**.

Elle est née de l'association des 9 syndicats d'énergies de la région: **SIEA (Ain), SDE07 (Ardèche), E-SDED (Drôme), SEDI (Isère), SIEL (Loire), SIGERLy (agglomération lyonnaise), SYDER(Rhône), SDES(Savoie) et SYANE(Haute-Savoie)**.

L'objectif de l'USERA est de mener des actions conjointes et concertées.

Ses missions peuvent s'attacher au contrôle commun et régionalisé des concessionnaires des réseaux de distribution publique de gaz et d'électricité (EDRF, GdF), aux études et expérimentations liées à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables, à la lutte contre la fracture numérique, et enfin aux actions d'information et de défense des intérêts des collectivités adhérentes aux 9 syndicats.

Cette union permet également **un échange d'expériences renforcé** entre les départements et une valorisation du dynamisme rhônalpin.

Contact presse :

Françoise LAFUMA - Chargée de communication

Tél. 04 50 33 59 39- Mail : f.lafuma@syane.fr